

Le Président de l'Université

à

**Mesdames et Messieurs les
Directeurs de composante**

Objet : Recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche rentrée 2013 – Mise en place des commissions ad hoc de recrutement

N/Réf. : DRH-BCO/BH/NJ-40/13

Dossier suivi par : Nathalie Julien

Tél : + 33 (0)4 86 13 66 28

Courriel : nathalie.julien@univ-amu.fr

Copie à : DRH adjoints

Marseille, le 24 avril 2013

Monsieur le Doyen, cher collègue

Le recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche au sein de l'Université d'Aix-Marseille est organisé par le ministère, le registre des candidatures est ouvert sur l'application ALTAÏR du 11.04.2013 au 02.05.2013 comme cela vous a été indiqué précédemment.

Conformément à ce qui a été décidé en gouvernance, Aix-Marseille Université a adopté le principe de **recours à des commissions Ad'Hoc** pour cette opération. Ces commissions siégeront dans votre composante pour examiner et classer les dossiers de candidatures.

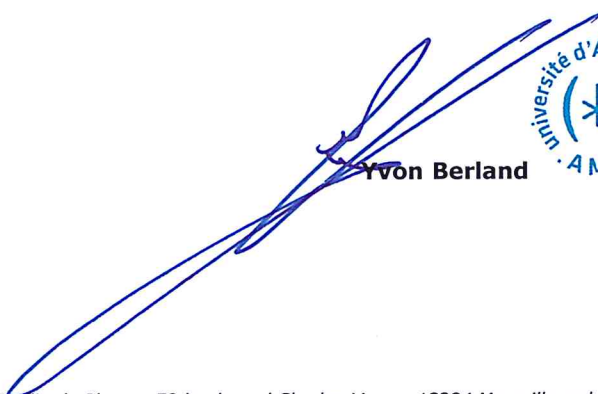
La composition des commissions devra donc comporter au moins :

- un représentant de la Direction de la composante
- un représentant de l'Unité de Recherche
- un enseignant de la composante responsable pédagogique de la/des formation(s)
- un enseignant de la composante de la discipline concernée.

Une même Commission Ad'Hoc peut statuer pour plusieurs postes et émettra :

- soit un classement par poste à pourvoir
- soit un classement unique pour les postes relevant du même profil. Dans ce 2^{ème} cas les candidats seront appelés par ordre de classement.

Je vous remercie de bien vouloir retourner aux services de DRH en charge de la gestion du poste, les résultats des travaux de la commission pour le 03 juin 2013 au plus tard, accompagnés des dossiers de candidatures retenus ainsi que de la liste d'émargement de chacune des Commissions Ad'Hoc.


Yvon Berland

